



État de la construction en bois en Belgique en 2011 et 2012

Hugues FRÈRE

Directeur

Enquête réalisée par Hout Info Bois en collaboration avec l'Office
Economique Wallon du Bois et le Centre de Formation Bois

Projet réalisé avec l'aide financière de la Région Wallonne

Janvier 2013

Table des matières

Table des matières.....	2
Introduction	5
1. Méthodologie	6
1.1. Recensement des entreprises de construction	6
1.2. L'inventaire des entreprises de construction	7
1.3. L'enquête.....	8
1.4. Les statistiques existantes de la construction	11
2. Résultats et discussions	12
2.1. Nombre d'entreprises de construction en bois	12
2.2. Part de marché de la construction bois.....	14
a) Constructions neuves	14
b) Rénovations et extensions.....	15
2.3. Taille des entreprises.....	17
a) Constructions neuves	17
b) Rénovations et extensions.....	19
2.4. Localisation et caractéristiques des entreprises.	22
a) Localisation des entreprises ayant réalisé de constructions neuves et caractéristiques régionales.....	22
b) Localisation des entreprises ayant réalisé des extensions- rénovations et caractéristiques régionales	25
2.5. La pose des maisons en bois	28
a) Constructions neuves	29
b) Rénovations – extensions.....	29
2.6. Exportation des constructions en bois	30
a) Constructions neuves	30
b) Rénovations – extensions.....	31
2.7. Evolution des systèmes constructifs.....	31
a) Constructions neuves	32
b) Rénovations et extensions.....	34
2.8. Volume de bois utilisés	36
a) Constructions neuves	36

b) Rénovations – extensions.....	38
2.9. Provenance des bois employés dans la construction	38
2.10. La surface au sol bâtie	39
a) Constructions neuves	39
b) Extensions – rénovations	41
3. Conclusions	43

Liste des tableaux

Tableau 1 : enquête soumise aux sociétés de construction en bois	10
Tableau 2: permis de bâtir de bâtiments résidentiels en 2010 en Belgique.....	11
Tableau 3: mises en chantier de logements en 2011 en Belgique.....	11
Tableau 4 : comparaison des permis de bâtir, en logement résidentiels, pour les constructions neuves et les rénovations pour 2010 et 2011	12
Tableau 5 : part des constructions neuves en bois par rapport aux permis de bâtir octroyés	15
Tableau 6 : part des rénovations et extensions en bois par rapport aux permis de bâtir octroyés	16
Tableau 7 : pourcentage d’entreprises de construction par nombre de réalisations annuelles.....	18
Tableau 8 : nombre de constructeurs ayant construit en 2011 et 2012 ou aucune de ces deux années	18
Tableau 9 : pourcentage d’entreprises de construction par nombre de réalisations annuelles en 2011	21
Tableau 10 : pourcentage d’entreprises de construction par nombre de réalisations annuelles en 2012	22
Tableau 11 : nombre d’entreprises par région ayant réalisé des constructions neuves et nombre moyen de constructions par entreprise	23
Tableau 12 : nombre d’entreprises par région ayant réalisé des rénovations - extensions et nombre moyen de réalisations par entreprise	26
Tableau 13 : rapport entre les maisons posées et les maisons uniquement fabriquées ..	29
Tableau 14 : constructions neuves posées en 2011 et 2012	29
Tableau 15 : nombre de rénovations - extensions posées en 2011 et 2012.....	30
Tableau 16 : constructions neuves exportées en 2011 et 2012.....	30
Tableau 17 : rapport entre le nombre de constructions neuves exportées et le nombre total de constructions neuves en Belgique	31
Tableau 18 : nombre de rénovations-extensions exportées en 2011 et 2012.....	31
Tableau 19 : rapport entre le nombre de rénovations-extensions exportées et le nombre total de rénovations-extensions en Belgique	31
Tableau 20 : évolution des systèmes constructifs pour les constructions neuves entre 2011 et 2012	32
Tableau 21 : évolution des systèmes constructifs en rénovation – extension entre 2011 et 2012.....	34
Tableau 22 : Volume moyen de bois par système constructif en constructions neuves...36	
Tableau 23 : Volume moyen de bois par système constructif et par année en constructions neuves	37

Tableau 24 : volume total de bois consommé par année en constructions neuves	37
Tableau 25 : Volume moyen de bois par système constructif en rénovation - extension.	38
Tableau 26 : Provenance en pourcentage de volume des bois employés dans la construction.....	39
Tableau 27 : surface moyenne bâtie au sol par année et au total en construction neuve	40
Tableau 28 : surface moyenne bâtie au sol par année et au total en extension.....	41
Tableau 29 : surface moyenne bâtie au sol par année et au total en rénovation	42

Liste des figures

Figure 1 : nombre d'entreprises de construction en bois et pourcentage de représentation par région	13
Figure 2 : fréquence d'entreprises de construction en bois par nombre de constructions	17
Figure 3 : fréquence d'entreprises de rénovations-extensions en bois par nombre de constructions en 2011	20
Figure 4 : fréquence d'entreprises de rénovations-extensions en bois par nombre de constructions en 2011	21
Figure 5 : nombre d'entreprises, en nouvelle construction, par région en 2011.....	24
Figure 6 : nombre d'entreprises, en nouvelle construction, par région en 2012.....	24
Figure 7 : nombre moyen de constructions par entreprise et par région en 2011	24
Figure 8 : nombre moyen de constructions par entreprise et par région en 2012	24
Figure 9 : nombre d'entreprises, en rénovation - extension, par région en 2011.....	27
Figure 10 : nombre d'entreprises, en rénovation - extension, par région en 2012	27
Figure 11 : nombre moyen de rénovations -extensions par entreprise et par région en 2011.....	27
Figure 12 : nombre moyen de rénovations -extensions par entreprise et par région en 2012.....	27
Figure 13 : comparaison de l'importance des systèmes constructifs en 2011.....	33
Figure 14 : comparaison de l'importance des systèmes constructifs en constructions neuves en 2012	33
Figure 15 : comparaison de l'importance des systèmes constructifs en rénovation - extension en 2011	35
Figure 16 : comparaison de l'importance des systèmes constructifs en rénovation - extension en 2012	35

Introduction

Depuis quinze ans, le secteur de la construction en bois a connu un réel essor en Belgique. Ce développement a été induit par la concomitance de plusieurs facteurs comme le protocole de Kyoto et la limitation des émissions de gaz à effet de serre, la prise de conscience accrue du grand public en matière de préservation de l'environnement, l'augmentation du coût de l'énergie et la nécessité de mieux isoler pour dépenser moins accompagnée de l'utilisation de matériaux thermiquement performants. A Namur, en 1998, démarrait le premier salon Bois & Habitat orienté vers la construction en bois.

Si, dans un premier temps, le grand public a considéré les responsables de la filière bois comme une bande de farfelus encourageant l'utilisation d'un matériau inadapté, provenant d'une ressource en déclin et nécessitant un outil de transformation spécifique dont la Belgique ne disposait pas, le bois s'est petit à petit imposé, a convaincu et la filière a su rapidement s'adapter voire anticiper les demandes de performances croissantes que les candidats bâtisseurs, de plus en plus informés, exigeaient.

Toutefois, sans doute victime d'une évolution très rapide, la filière ne s'est pas dotée de moyens permettant d'estimer la part de la construction bois par rapport au nombre total de constructions.

Or, une analyse statistique rigoureuse est indispensable pour accompagner un secteur, l'aider dans son développement, défendre ses intérêts auprès des pouvoirs politiques, anticiper ses besoins et quantifier ceux-ci, faire valoir son importance vis-à-vis des autres secteurs.

Une première enquête sur la construction bois avait toutefois été réalisée en 2005. L'enquête avait été menée conjointement par Hout Info Bois ainsi que le Centre de Formation Bois. Elle portait sur le nombre de constructions par système constructif, entre 2001 et 2004, des plus grosses entreprises wallonnes de construction bois. Faute de moyens et de temps, cette enquête n'a pu être exhaustive. Elle a toutefois pu mettre en évidence

- une nette augmentation du nombre de maisons en bois entre 2001 et 2004 (augmentation moyenne annuelle de 20,6%) ;

- un net développement d'un nouveau système constructif : le panneau massif contre-collé.

Depuis lors, plus aucune démarche sérieuse n'a vu le jour et les supputations vont bon train ! Certains évoquent une proportion des constructions en bois par rapport au total des constructions de 10%... d'autres se risquent à citer 20%. Les premiers passent pour de frileux sceptiques, les seconds pour des prédicateurs optimistes... Le constat final est le même : le discrédit du secteur étant donné l'absence d'une enquête rigoureuse.

Ce rapport présente les résultats d'une enquête complète et exhaustive réalisée auprès des constructeurs de maisons en bois. L'analyse porte sur les chiffres de 2011 et de 2012 tant pour les constructions neuves que pour les rénovations et extensions. Il est le fruit d'une enquête qui a pu être réalisée grâce, en partie, aux subsides octroyés par la Région Wallonne.

Les auteurs tiennent à remercier l'Office Economique Wallon du Bois, le Centre de Formation Bois, la Confédération Wallonne de la Construction ainsi que Bouwunie pour leur précieuse collaboration dans ce travail.

Ils remercient également les entreprises qui ont accepté de communiquer leurs chiffres et des marques de confiance dont ils ont bénéficié. En raison de notre engagement concernant la confidentialité des données, aucun nom de société n'est mentionné dans le rapport ou ne sera communiqué ultérieurement.

Ils remercient aussi très sincèrement Florence, Veerle et Vincent pour leur patience, leur motivation voire leur acharnement et la rigueur dont ils ont fait preuve lors de leurs innombrables appels téléphoniques aux sociétés. Sans eux, l'enquête n'aurait pu être possible.

1. **Méthodologie**

1.1. Recensement des entreprises de construction

Il s'agit d'une étape déterminante car elle conditionne la représentativité de l'enquête, et par conséquent, la fiabilité des résultats.

Elle est pourtant très délicate car il n'y a pas d'enregistrement ou de référence permettant de déterminer si l'entreprise de construction possède une spécialité bois.

De fait, il n'existe plus d'accès à la profession pour réaliser des maisons dont la structure (extérieure ou intérieure) est en bois. L'accès à la profession n'est requis que si le même constructeur réalise en plus des finitions telles que la pose de fenêtres, de portes ou le placement d'escaliers, ...

D'ordinaire, ce sont les menuisiers qui ont étendu leurs activités de menuiserie générale à celle de la construction en bois.

Il nous a semblé logique de contacter tous les menuisiers belges afin de toucher tous ceux qui construisent en bois. Dans un premier temps, un courrier a été communiqué par la Confédération Wallonne de la Construction et par Bouwunie à leurs Membres, soit plus de 10 000 personnes. Malgré une relance par voie postale, nous n'avons reçu qu'une trentaine de réponses ! Le questionnaire avait pourtant été simplifié à l'extrême afin de pouvoir être complété en quelques minutes...

Nous avons dès lors poursuivi ce travail par un inventaire précis et exhaustif des entreprises potentielles de construction en bois afin de réaliser une base de données des constructeurs en bois. Notre objectif était de les contacter tous par téléphone.

Pour ce faire, nous avons utilisé les sources suivantes :

- les pages jaunes ;
- l'annuaire des exposants des derniers salons Bois & Habitat ;
- le moteur de recherche Google ;
- les réalisations du site www.houtinfobois.be;
- les réalisations du site www.archibois.be;
- le portail bois de RND (www.portailbois.org);
- l'annuaire des exposants des derniers salons Hout & Habitat ;
- le réseau de connaissances de Hout Info Bois, de l'Office Economique Wallon du Bois ainsi que du Centre de Formation Bois ;
- les contacts et Membres de la Confédération Wallonne de la Construction ainsi que de BouwUnie.

Au total, les coordonnées complètes de 599 entreprises ont été encodées.

1.2. L'inventaire des entreprises de construction

L'enquête qui a été réalisée auprès des constructeurs bois était volontairement courte afin de maximiser le nombre de réponses plutôt que la quantité d'informations accompagnée du risque que ces dernières proviennent d'un nombre limités d'entreprises.

Il nous semblait surtout important d'avoir des indications précises relatives :

- au nombre d'entreprises construisant en bois ;
- au nombre de constructions bois c'est-à-dire le nombre d'habitations privées¹ ;
- au nombre de rénovations, extensions et surélévations²;
- aux systèmes constructifs ;
- à la provenance du bois ;
- à la quantité de maisons importées ou exportées ;
- à la nature des activités de la société. Si la société fabrique uniquement, pose uniquement ou fabrique et pose,
- aux volumes moyens de bois employés par unité de surface ;
- à la superficie au sol totale couverte par les réalisations en bois.

Comme évoqué au point précédent, les contacts ont d'abord été effectués par voie postale. Au regard du très faible nombre de réponse, nous avons pris la décision de contacter directement les entreprises par téléphone.

Plus de 2 500 appels et rappels ont été nécessaires ! Ils ont principalement été effectués durant la première quinzaine de septembre 2012 et portaient sur les statistiques de 2011 et 2012. Ainsi, les chiffres de 2012 ont été extrapolés de la manière suivante :

Nombre de constructions au 15/09/2012 x (12 / 9,5)

Il était important de distinguer les entreprises qui ne font que de la fabrication en atelier d'éléments de construction en bois de celles qui les fabriquent ET les posent et enfin celles qui ne réalisent que de la pose. Sans cette distinction, le nombre de constructions aurait été compté doublement.

1.3. L'enquête

L'enquête qui a été soumise aux entreprises est volontairement courte. L'avantage réside dans le fait qu'une enquête trop longue aurait rebuté les sociétés à répondre.

¹ Il est important de préciser qu'une habitation résidentielle peut être un bâtiment comprenant plusieurs habitations ou appartements. Un tel bâtiment est comptabilisé comme une habitation unique.

² Par rénovation, l'enquête telle qu'elle avait été initialement conçue entendait toute réalisation intérieure telle qu'un aménagement structurel en bois par exemple. Aucune différence n'a été faite entre une extension et une surélévation étant une forme d'extension.

De plus, la plupart des entreprises ne font pas de recensement précis (ou elles ne souhaitent pas s'attarder à la recherche de ces informations) en ce qui concerne certains détails comme le lieu de mise en œuvre, la superficie, les sections utilisées, le traitement des bois, ...

Dans l'enquête qui a été soumise, l'accent est surtout mis sur le nombre de constructions afin, pour rappel, d'obtenir une information sur la part de marché de la construction des maisons en bois tant en constructions neuves qu'en rénovations et extensions.

Cela a été confirmé par le très faible nombre de sociétés qui ont pu répondre aux questions relatives au volume moyen de bois utilisé par 100m² au sol et la surface totale au sol des maisons réalisées.

L'enquête qui fut soumise aux entreprises est la suivante, elle ne requérait pour les entreprises, en général, qu'une dizaine de minutes pour y répondre :

1.4. Les statistiques existantes de la construction

Un des objectifs de cette enquête est de déterminer la part des constructions en bois par rapport au nombre total de constructions. Pour ce faire, il faut nécessairement connaître ce dernier... Si la chose paraît aisée sur papier, la réalité est bien différente.

Les statistiques de la construction existent en ce qui concerne le nombre de permis de bâtir. Mais ce dernier, relatif à une année X ne signifie pas qu'il correspondra à autant de constructions la même année, le délai entre le moment de l'octroi du permis de bâtir et le début de la construction pouvant, en effet, être de plus d'un an.

Le nombre de mises en chantier est une donnée également disponible auprès, par exemple, de la Confédération de la Construction Wallonne (CCW). Cependant, elle est relative à un nombre de logements et non à une quantité d'immeubles (un immeuble pouvant contenir plusieurs logements).

La différence entre le nombre de permis de bâtir et le nombre de mises en chantier de bâtiments peut être très importante. Pour 2011, les chiffres ci-dessous nous ont été communiqués par la CCW et le Service Public Fédéral Economie.

Les mises en chantier, en Belgique, en 2011 ont été comparées au nombre de permis de bâtir octroyé, en Belgique, en 2010. Il est vraisemblable qu'un permis octroyé en 2010 ne se soit concrétisé par une construction qu'en 2011.

Permis de bâtir de bâtiments résidentiels en 2010 en Belgique	
Bâtiments – constructions neuves	27 094
Bâtiments - Rénovations	28 866

Tableau 2: permis de bâtir de bâtiments résidentiels en 2010 en Belgique

Mise en chantier de logements en 2011 en Belgique	
Logements – constructions neuves	40 042
Logements - Rénovations	27 705

Tableau 3: mises en chantier de logements en 2011 en Belgique

Au regard de l'inexistence de statistiques de mise en œuvre par bâtiment et par année, nous avons réalisé les comparaisons statistiques en fonction

du nombre de permis de bâtir octroyés l'année qui précède celle pour laquelle le constructeur déclare la réalisation de maison en bois.

Les références belges sont donc les suivantes (source : CCW et SPF Économie) :

	2010	2011
Permis de bâtir, logements résidentiels – constructions neuves	27 094	23 519
Permis de bâtir, logements résidentiels - rénovations	28 866	27 106

Tableau 4 : comparaison des permis de bâtir, en logement résidentiels, pour les constructions neuves et les rénovations pour 2010 et 2011

A l'origine, notre volonté était de distinguer la rénovation de l'extension (et surélévation). Etant donné qu'aucune statistique opérant cette distinction n'existait auprès de la CCW ou du SPF Économie, nous avons, par la suite, regroupé les chiffres relatifs aux rénovations et aux extensions.

Toutefois, les statistiques relatives aux extensions sont les plus délicates à comparer. En effet, les chiffres disponibles sont ceux pour lesquels un permis de bâtir a été délivré. Or, dans un grand nombre de cas, il nous a été rapporté que beaucoup d'extensions, souvent de petite superficie, n'ont pas fait l'objet d'une demande de permis.

En outre, il n'existe pas de statistiques disponibles pour les extensions en ce qui concerne spécifiquement la réalisation d'annexes. Ces dernières étant englobées dans les statistiques de rénovations, elles peuvent être confondues avec, par exemple, la pose de nouveaux châssis ! Néanmoins, faute de plus de précisions sur le nombre de constructions d'extensions, c'est ce chiffre qui servira de référence pour nos calculs.

2. Résultats et discussions

2.1. Nombre d'entreprises de construction en bois

232 entreprises déclarent construire en bois
--

Sur les 599 entreprises recensées, 385 ont répondu. Le pourcentage de réponse est donc de 64,27%.

Parmi les 385 ayant répondu, 232 entreprises ont déclaré réaliser des constructions en bois. 3 entreprises connues pour réaliser des constructions en bois n'ont pas désiré participer à l'enquête.

Malgré les nombreuses banques de données disponibles sur internet, il appert clairement que celles-ci ne sont que partiellement fiables. Il n'y a pas 599 entreprises de construction de maisons en bois en Belgique ! En effet, comme c'est fréquemment le cas des bases de données regroupant les coordonnées d'entreprises susceptibles d'offrir plusieurs services, les sociétés préfèrent s'enregistrer pour le plus d'activités possibles même si elles n'en réalisent en réalité qu'une partie. Le contrôle régulier de l'adéquation entre l'entreprise et les domaines d'activités pour lesquels elle s'annonce compétente est extrêmement délicat et fastidieux à réaliser.

Parmi les entreprises de construction, on recense :

Nombre d'entreprises de construction en bois ; pourcentage de représentation

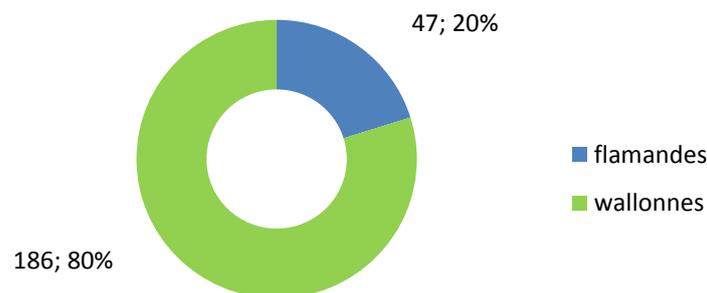


Figure 1 : nombre d'entreprises de construction en bois et pourcentage de représentation par région

La différence en termes de nombre d'entreprises est très grande entre la Wallonie et la Flandre. Cependant, le type d'entreprises est très différent. En effet, les entreprises flamandes construisent, en moyenne, plus de maisons par société qu'en Wallonie (cf point 2.4).

Les raisons de cette différence en termes de nombres d'entreprises par région sont diverses. Il est possible que le salon Bois & Habitat qui a débuté en 1999 à Namur ait créé un intérêt et une demande accrue pour ce type de maison en Wallonie. En Flandre, un salon Hout & Habitat n'a démarré qu'en 2011 mais est principalement axé sur le bois dans l'aménagement intérieur.

La proximité de la matière première et le style des maisons bois, qui s'accommode particulièrement bien avec un environnement plus rural, est également une explication possible de ces différences.

Cependant, il est important de noter que ces chiffres ne sont pas le reflet de l'état de la construction bois dans chacune des régions. En effet, il est extrêmement fréquent que des entreprises wallonnes construisent en Flandre et vice versa.

2.2. Part de marché de la construction bois

a) Constructions neuves

La part de marché des constructions bois est passée de 5,91% en 2011 à 8,08% en 2012, soit gain de 2.16 % qui correspond à un taux de croissance de 36.72%

Le tableau 5 reprend, pour la Belgique, le nombre total de permis de bâtir octroyés en 2010 et 2011. Pour les raisons évoquées précédemment au point 1.4, ce sont ces chiffres qui ont servi de référence pour calculer la part de marché des maisons bois par rapport au nombre total de maisons réalisées en 2011 et 2012.

On constate clairement une diminution nette du nombre total de permis de bâtir octroyés entre 2011 et 2010. La diminution s'élève à 13,19%.

	2010	2011
Nombre total de permis de bâtir de constructions neuves en Belgique	27094	23519
	2011	2012 ³
Nombre de maisons en bois construites (total des maisons fabriquées ou fabriquées ET posées)	1777	2241
Exportation	175	342
% constructions bois en Belgique (total – exportations)/constructions neuves	5,91%	8,08%

³ Pour rappel, l'enquête ayant été réalisée mi-septembre 2012, le chiffre de 2012 est de résultat d'une extrapolation sur l'année. Le chiffre communiqué à la mi-septembre a été multiplié par 12 et divisé par 9.5.

Tableau 5 : part des constructions neuves en bois par rapport aux permis de bâtir octroyés

En 2011, le nombre moyen de maisons réalisées par les entreprises était de 17,77.

En 2012, le nombre de réalisations est de 20,16.

En ce qui concerne le nombre de maisons en bois réalisées en 2012 par rapport à 2011, une augmentation de 26,10% est observée soit 464 maisons en bois de plus qu'en 2011 !

Cette augmentation correspond, en termes de part de marché par rapport au total des constructions, entre 2012 et 2011, à 2,16% et un accroissement de 36,72%.

L'augmentation des parts de marché des constructions bois en 2012 s'accompagne d'un accroissement important des exportations. En effet, entre 2011 et 2012, elles croissent de 95,43%.

Cela s'explique par l'ouverture, en 2012, d'un marché étranger très important d'une entreprise réalisant un grand nombre de constructions en bois.

Toutefois, il est important de mentionner que l'augmentation de parts de marché n'est pas uniquement due à l'augmentation du nombre de bâtiments résidentiels construits en bois mais également, parallèlement à cette dernière, à la diminution nette du nombre de permis de bâtir entre 2010 et 2011. En effet, le nombre de permis de bâtir octroyés diminue de 13,19% en 2011 par rapport à 2010 !!

Malgré cela, dans un contexte de récession, c'est une véritable performance pour la construction en bois d'encore croître. Les raisons sont certainement multiples. Il peut s'agir :

- des préoccupations environnementales ;
- des économies d'énergie liées au choix d'un matériau thermiquement performant ;
- d'un phénomène de mode ;
- etc...

b) Rénovations et extensions

Remarque : toutes les zones de texte qui suivront en bleu seront relatives aux extensions et rénovations.

La part de marché des rénovations et extensions en bois est passée de 2,24% en 2011 à 2,59% en 2012, soit un gain de 0,35% et un taux de croissance de 15.63%

Le tableau 6 reprend, pour la Belgique, le nombre total de permis de bâtir de rénovations et extensions octroyés en 2010 et 2011. Ici également, ce sont ces chiffres qui ont servi de référence pour la détermination des parts de marché des rénovations et extensions en bois.

	2010	2011
Nombre total de permis de bâtir de rénovations et extensions en Belgique	28866	27106
	2011	2012 ⁴
Nombre de rénovations et extensions en bois construites (total des rénovations fabriquées ou fabriquées ET posées)	667	888
Exportation	19	185
% rénovations et extensions bois en Belgique (total – exportations)/rénovations et extensions neuves	2,24%	2,59%

Tableau 6 : part des rénovations et extensions en bois par rapport aux permis de bâtir octroyés

Le nombre de rénovations et extensions réalisées en bois en 2012 par rapport à 2011 est en augmentation de 15,33%. Cela représente 221 rénovations-extensions.

En termes de part de marché par rapport au total des rénovations-extensions entre 2012 et 2011, on constate une augmentation de 0,35% des réalisations en bois.

Dans ce cas également, comme pour les constructions neuves, cette augmentation est liée à un effet double : celui de l'augmentation du nombre de rénovations-extensions en bois et celui d'une diminution du

⁴ Pour rappel, l'enquête ayant été réalisée mi-septembre 2012, le chiffre de 2012 est de résultat d'une extrapolation sur l'année. Le chiffre communiqué à la mi-septembre a été multiplié par 12 et divisé par 9.5.

nombre de réalisations d'extensions-rénovations. Il n'empêche que, contrairement à la tendance générale des rénovations-extensions (diminution du nombre de réalisations de 6.1%), le marché de la construction en bois se porte bien.

2.3. Taille des entreprises

a) Constructions neuves

Une centaine d'entreprises ont réalisé des constructions bois en 2011 et 2012.

60 % de celles-ci réalisent moins de 10 maisons par an

Comme l'indique la figure 2, la majorité des entreprises de constructions en bois, ayant construit en 2012, réalisent entre 2 et 10 maisons par an.

Nombre d'entreprises en fonction du nombre de constructions neuves par an

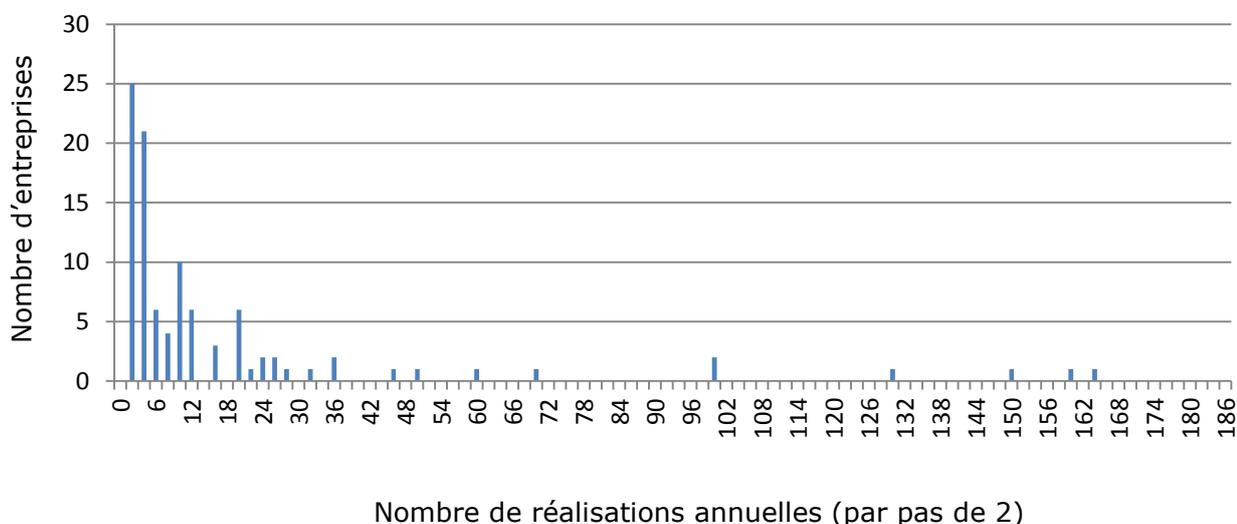


Figure 2 : fréquence d'entreprises de construction en bois par nombre de constructions

Le tableau 7 précise cette tendance (chiffres très comparables pour 2011 et 2012).

% de sociétés qui réalisent \leq de 2 maisons par an	21,21%
% de sociétés qui réalisent \leq 10 maisons par an	59,60%

% de sociétés qui réalisent ≤ 20 maisons par an	78,79%
% de sociétés qui réalisent ≤ 30 maisons par an	84,85%

Tableau 7 : pourcentage d'entreprises de construction par nombre de réalisations annuelles

Parmi les entreprises contactées, l'activité de construction est le plus fréquemment réduite. Pour plusieurs d'entre elles, la construction n'est pas l'activité principale. Il s'agit fréquemment de menuiseries ayant élargi leurs activités à la construction en bois.

Plusieurs responsables de sociétés de construction nous ont rapporté qu'une société de construction de maisons en bois était financièrement viable lorsque l'entreprise réalisait une maison par mois en moyenne. Or, si près de 60% des entreprises font moins de 10 maisons, c'est que nécessairement la construction en bois n'est pas l'unique activité de ces sociétés. Il sera intéressant de comparer à plus long terme (5 à 10 ans) l'évolution d'une même entreprise en fonction du nombre de constructions en bois.

En ce qui concerne le nombre d'entreprises ayant construit en 2011 et 2012, il est de 100 entreprises en 2011 et de 103 en 2012.

Il est surprenant de constater qu'une centaine d'entreprises a construit en 2011 et 2012 alors que 232 entreprises s'étaient déclarées en tant que constructeurs bois. Il est probable qu'un grand nombre d'entreprises ont déjà construit en bois ou ont la capacité de construire en bois mais que cela ne s'est pas encore concrétisé.

Ce chiffre est surprenant au regard des 232 (229 déclarées et 3 qui construisent en bois mais refusent de donner leurs chiffres) qui s'annoncent comme étant des constructeurs de maisons en bois.

Parmi les 229 entreprises ayant donné leurs chiffres, on constate :

Nombre de constructeurs n'ayant pas construit en 2011, ni en 2012	122
Nombre de constructeurs ayant construit en 2011 et en 2012	89

Tableau 8 : nombre de constructeurs ayant construit en 2011 et 2012 ou aucune de ces deux années

Il y a une assez grande stabilité dans les constructeurs bois entre 2011 et 2012. Une dizaine d'entreprises a donc construit soit en 2011 soit en 2012.

Par contre, le nombre de sociétés qui déclarent réaliser des constructions en bois mais qui, dans les faits, n'ont rien réalisé depuis le début de l'année 2011 est important. Il ne peut s'agir que de sociétés ayant une autre activité principale, le plus souvent de la menuiserie, et qui, occasionnellement, sont susceptibles de réaliser une construction dont la structure est en bois.

b) Rénovations et extensions

113 entreprises ont réalisé des constructions bois en 2011 et 105 en 2012.

Environ 60% des entreprises ont construit, en 2011 et 2012, tant des constructions neuves que des rénovations et extensions.

Sur la centaine d'entreprises (113 en 2011 ; 105 en 2012) ayant réalisé des rénovations – extensions en 2011 et 2012, 90 ont construit les deux années et 68 ont réalisé tant des constructions neuves que des rénovations-extensions.

Les rénovations-extensions sont produites par le même nombre d'entreprises que les constructions neuves. Cependant, si environ 60 % des entreprises réalisent des constructions neuves ainsi que des rénovations –extensions, cela signifie qu'un nombre important s'est spécialisé uniquement dans ce secteur. Cette tendance va sans doute s'accroître dans les prochaines années. Il s'agit d'une voie qui nous semble prometteuse car

- malgré la diminution du nombre de permis octroyés pour les rénovations et extensions entre 2011 et 2012, la tendance est moindre que pour les constructions neuves.
- il n'est pas rare que nous soyons contactés par des candidats-bâisseurs qui souhaitent réaliser une extension. Fréquemment, ils s'adressent à des entreprises traditionnelles de construction en bois qui ont un carnet de commandes qui ne leur permet pas de

répondre dans les délais souhaités par le maître d'ouvrage ou qui refusent le projet car le volume à réaliser est trop faible. Un marché de niche peut donc automatiquement ainsi se créer.

Comme l'indiquent les figures 3 et 4, la majorité des sociétés construit peu de rénovations-extensions. Cependant, il semble que la tendance en 2012 par rapport à 2011 soit à la légère augmentation du nombre de réalisations par entreprise.

Nombre d'entreprises en fonction du nombre de rénovations-extensions par an en 2011

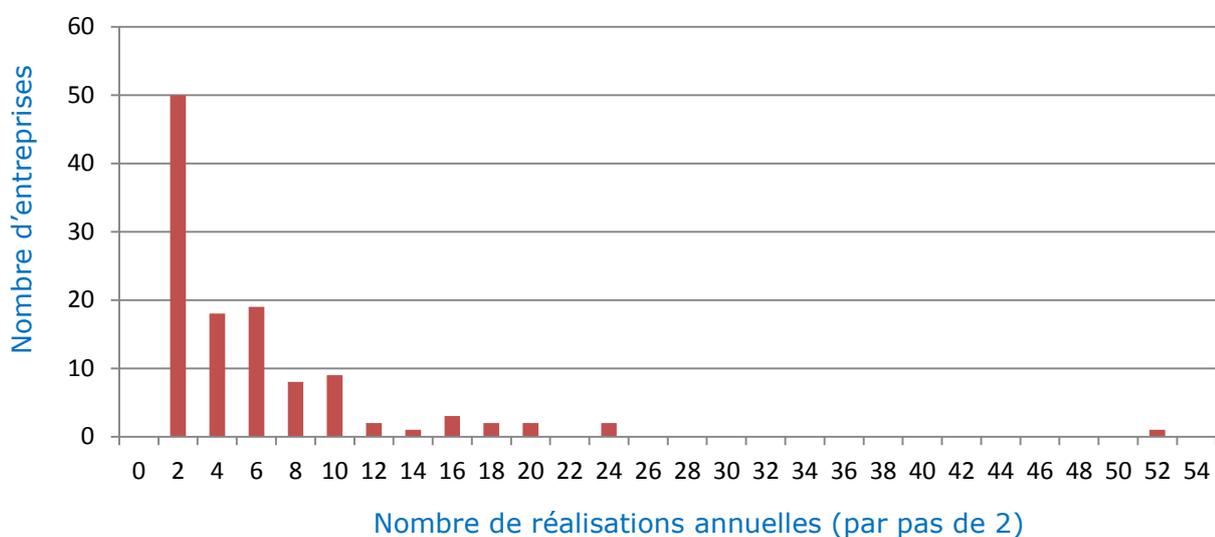


Figure 3 : fréquence d'entreprises de rénovations-extensions en bois par nombre de constructions en 2011

Nombre d'entreprises en fonction du nombre de rénovations-extensions par an en 2012

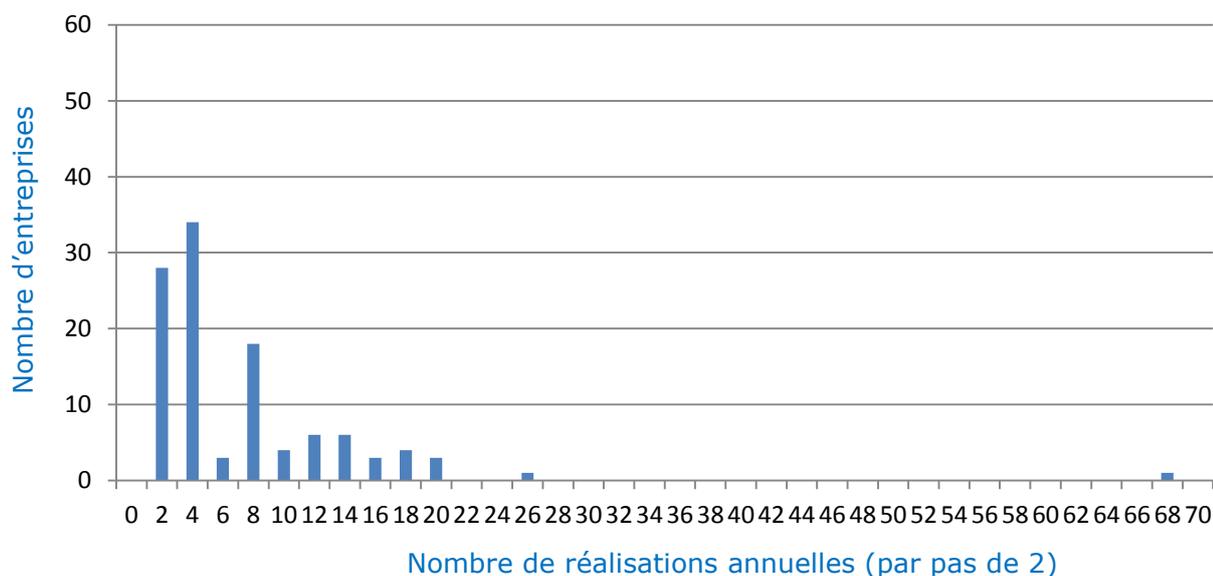


Figure 4 : fréquence d'entreprises de rénovations-extensions en bois par nombre de constructions en 2011

Les tableaux 9 et 10 détaillent, par année, le pourcentage d'entreprises par nombre de réalisations. Si ce tableau était très similaire dans le cas des constructions neuves pour 2011 et 2012 (un seul tableau avait d'ailleurs été présenté pour les deux années), il n'en va pas de même pour les rénovations. On constate clairement une augmentation, faible mais significative, du nombre de rénovations - extensions effectué par les entreprises.

2011	
% de sociétés qui réalisent ≤ de 2 rénovations-extensions par an	42,37%
% de sociétés qui réalisent ≤ 6 rénovations-extensions par an	73,73%
% de sociétés qui réalisent ≤ 10 rénovations-extensions par an	88,14%

Tableau 9 : pourcentage d'entreprises de construction par nombre de réalisations annuelles en 2011

2012	
% de sociétés qui réalisent ≤ de 2	

rénovations-extensions par an	25,66%
% de sociétés qui réalisent ≤ 6 rénovations-extensions par an	57,52%
% de sociétés qui réalisent ≤ 10 rénovations-extensions par an	76,99%

Tableau 10 : pourcentage d'entreprises de construction par nombre de réalisations annuelles en 2012

En 2011, le nombre moyen de rénovations par entreprise était de 5,77.

En 2012, il est de 8,54.

2.4. Localisation et caractéristiques des entreprises.

Ce chapitre a pour objectif de mettre l'accent sur les particularités régionales des entreprises. Le chapitre 2.1 avait mis en évidence, parmi les entreprises qui s'annonçaient comme réalisant de la construction en bois, une grande différence entre le nord et le sud du pays. Le but de ce chapitre n'est pas de mettre en évidence les faiblesses de l'une ou l'autre région mais plutôt d'identifier les singularités des entreprises par région afin de mieux cibler à l'avenir le soutien qu'il y aurait lieu de leur apporter. Il ne faut toutefois pas oublier que la majorité des entreprises construit des deux côtés de la frontière et qu'il était inenvisageable d'obtenir un nombre de constructions effectuées en Flandre ou en Wallonie.

a) Localisation des entreprises ayant réalisé de constructions neuves et caractéristiques régionales

2011		2012	
Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre
Nombre d'entreprises			
71	29	69	34
Pourcentage			
71	29	67	33
Nombre de constructions			
972	805	1016	1224
Nombre moyen de constructions par entreprise			
13,69	27,76	14,73	36,01

--	--	--	--

Tableau 11 : nombre d'entreprises par région ayant réalisé des constructions neuves et nombre moyen de constructions par entreprise

Les différences entre régions sont encore plus claires lorsque ces données sont portées en graphique :

Nombre d'entreprises par région ayant construit en 2011

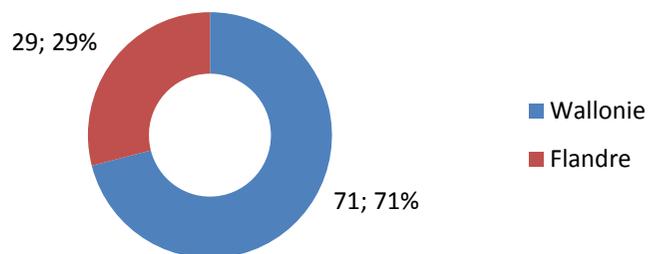


Figure 5 : nombre d'entreprises, en nouvelle construction, par région en 2011

Nombre d'entreprises par région ayant construit en 2012

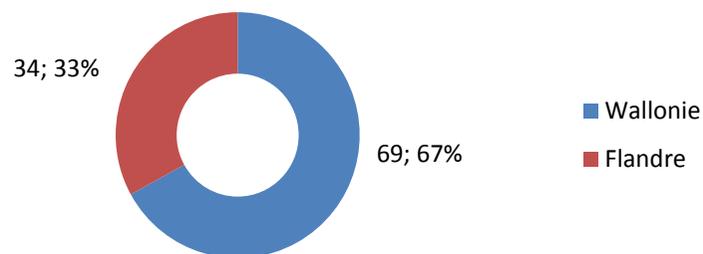


Figure 6 : nombre d'entreprises, en nouvelle construction, par région en 2012

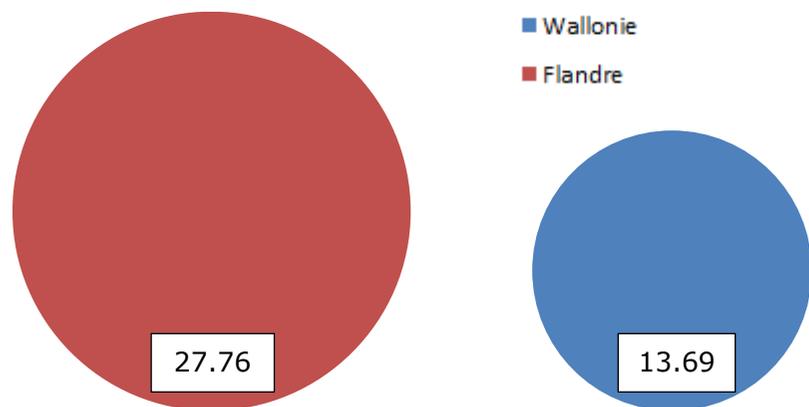


Figure 7 : nombre moyen de constructions par entreprise et par région en 2011

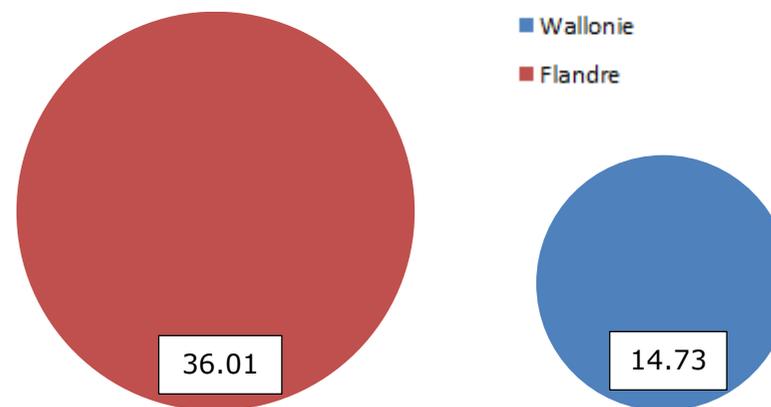


Figure 8 : nombre moyen de constructions par entreprise et par région en 2012

Si le nombre d'entreprises de construction en Flandre est nettement inférieur à celui de la Wallonie, le nombre moyen de construction par entreprise est nettement supérieur – plus du double – à celui de la Wallonie.

Ceci s'explique par le fait qu'en Wallonie, un très grand nombre de sociétés construisent un nombre très limité de maisons bois (cfr chapitre 2.3). La moyenne du nombre de constructions par entreprise est donc faible. Comme nous l'avons évoqué précédemment, la construction bois peut être une activité complémentaire aux activités principales d'une menuiserie par exemple. Cela est très fréquent en Wallonie. En Flandre, ce cas est beaucoup plus rare. Les entreprises y exercent une activité unique de construction.

Contrairement à la Wallonie, il n'existe pas, en Flandre, de base de données spécifique au secteur bois. En Wallonie, une de nos principales références fut le Portail Bois. Il est possible que cette liste relativement exhaustive comportât également un grand nombre de menuiseries de petite taille réalisant un nombre très faible de constructions. En Flandre, ce genre de base de données n'existe pas. Les canaux employés pour recenser les constructeurs (comme la présence aux salons, Infobel, ...) sont plus larges et recensent ainsi, sans doute, les constructeurs en bois les plus importants. Dans ce cas, les entreprises les plus importantes, ayant la construction bois comme activité unique influencent positivement la moyenne.

Il est également possible que la construction bois en Flandre ait une offre plus orientée vers le 'clé-sur-porte' qu'en Wallonie. Dans ce cas, la production est plus systématique, plus intensive. Elle se traduit nécessairement par l'existence de sociétés plus importantes dont la construction est l'activité unique.

b) [Localisation des entreprises ayant réalisé des extensions-rénovations et caractéristiques régionales](#)

2011		2012	
Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre
Nombre d'entreprises			
84	29	74	31
Pourcentage			
74.34	25.66	70.48	29.52
Nombre de constructions			

434	233	422	466
Nombre moyen de constructions par entreprise			
5,17	8,03	5,70	15,05

Tableau 12 : nombre d'entreprises par région ayant réalisé des rénovations - extensions et nombre moyen de réalisations par entreprise

Les figures 13 à 16 expriment plus clairement ces tendances :

Nombre d'entreprises par région ayant construit (rénovations et extensions) en 2011

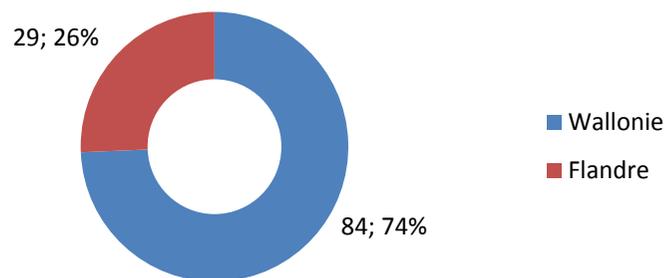


Figure 9 : nombre d'entreprises, en rénovation - extension, par région en 2011

Nombre d'entreprises par région ayant construit (rénovations et extensions) en 2012

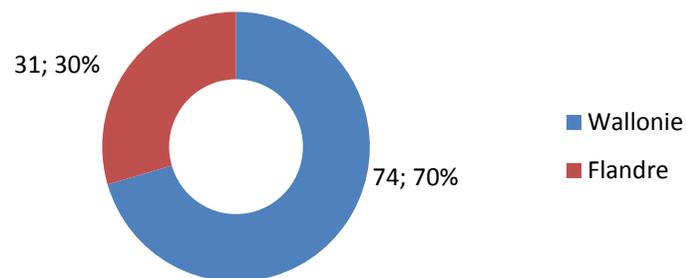


Figure 10 : nombre d'entreprises, en rénovation - extension, par région en 2012

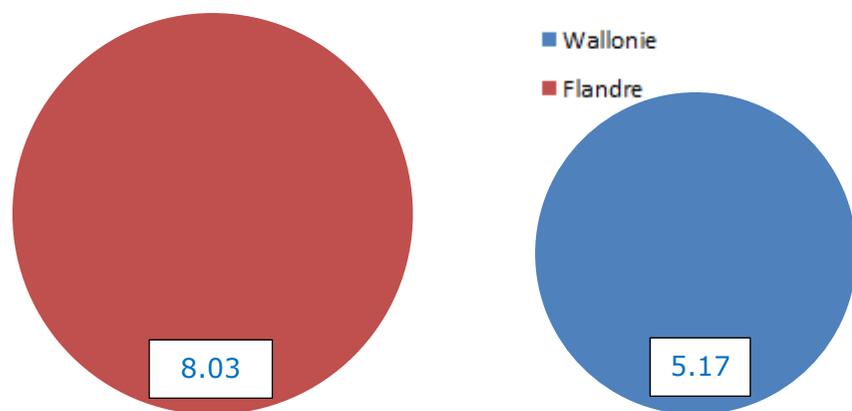


Figure 11 : nombre moyen de rénovations -extensions par entreprise et par région en 2011

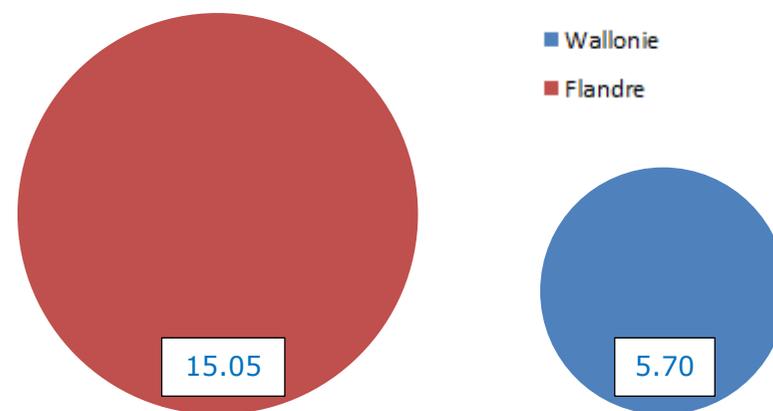


Figure 12 : nombre moyen de rénovations -extensions par entreprise et par région en 2012

Les tendances observées pour la réalisation de constructions neuves se confirment également dans le cas des rénovations – extensions : si les entreprises wallonnes sont plus nombreuses (elles représentent 70 %), elles réalisent en contrepartie moins d’extensions–surélévations en moyenne.

Les raisons sont sans doute identiques. Il est très probable que les entreprises wallonnes aient élargi leur domaine d’actions à la construction bois mais que cette dernière ne représente pas leur unique activité, contrairement à la Flandre.

Il faut quand même souligner l’accroissement du nombre moyen de rénovations et extensions par entreprise en Flandre. Celui-ci est en grande partie dû au démarrage, en 2012, d’une très forte activité de réalisation d’extensions et rénovations dans plusieurs sociétés importantes.

En Wallonie, une augmentation très faible est observée malgré une diminution de 10 unités du nombre d’entreprises réalisant des extensions et rénovations.

2.5. La pose des maisons en bois

Ce chapitre concerne les sociétés qui ne fabriquent pas les maisons, ni ne fournissent leurs éléments. Elles se fournissent en éléments de paroi auprès de fabricants.

Logiquement, aucune statistique relative aux poseurs de maisons n’a été reprise précédemment étant donné que nous avons déjà les chiffres des fabricants.

Idéalement, les chiffres transmis par les sociétés ne faisant que de la fabrication (défalqués des exportations) devraient concorder avec ceux des poseurs. Le tableau 11 indique que la correspondance n’est pas toujours parfaite. Ce tableau regroupe les chiffres relatifs aux constructions neuves. Ils incluent aussi ceux des rénovations - extensions car le fabricant est rarement au courant de l’utilisation finale des éléments de paroi (nouvelle construction ou rénovation) qu’il réalise.

2011	2012
------	------

Nombre uniquement fabriquées - exportations	444	902
Nombre uniquement posées	404	422
rapport posées / fabriquées	90,99%	46,85%

Tableau 13 : rapport entre les maisons posées et les maisons uniquement fabriquées

Les chiffres de 2011 sont relativement proches.

Ceux de 2012 sont plus différents.

Ces différences peuvent être liées à plusieurs facteurs :

- le lien pas toujours simple entre le nombre d'éléments de parois et le nombre de maisons auxquelles ces éléments sont destinés. Certains bâtiments, plus complexes, requièrent plus d'éléments de paroi ;
- le questionnaire ne permettait pas de différencier l'export pour la fabrication et celui pour la pose et la fabrication. Si une société ne fait l'export que de ce qu'elle fabrique et pose mais que, parallèlement à cette activité, elle fabrique pour des poseurs sans exporter, ses statistiques seront biaisées. Ceci peut expliquer, peut-être, ces différences.

a) Constructions neuves

	2011	2012
Constructions neuves	275	<u>326</u>
évolution en pourcentage		18,72%

Tableau 14 : constructions neuves posées en 2011 et 2012

Le nombre de sociétés réalisant la pose de constructions neuves augmente clairement entre 2011 et 2012.

b) Rénovations – extensions

	2011	2012
Rénovations-extensions	129	<u>96</u>
évolution en pourcentage		-25,62%

Tableau 15 : nombre de rénovations - extensions posées en 2011 et 2012

Le nombre de sociétés réalisant la pose d'extensions et rénovations diminue fortement entre 2011 et 2012. Même si cette tendance doit se confirmer sur un laps de temps plus long, il est possible que ce fonctionnement tende à disparaître au bénéfice de sociétés qui préfèrent fabriquer ET réaliser elles-mêmes la pose.

Il est également probable que les extensions - rénovations soient relativement plus compliquées à réaliser que les constructions neuves en termes de volume, de forme, d'accrochage au bâti existant. Dans ce cas, il est sans doute préférable, plus simple, d'intégrer totalement la production et la pose plutôt que de se fournir en éléments fabriqués.

2.6. Exportation des constructions en bois

Le questionnaire ne prévoyait pas de se renseigner auprès des constructeurs en ce qui concerne les éléments constructifs ou maison / rénovation complète en bois qui sont importées dans notre pays. Cette pratique nous semble assez marginale et dès lors nous avons préféré, toujours dans un souci d'alléger au maximum le questionnaire, ne pas interroger les entreprises sur ce point.

Cependant, afin de déterminer avec précision la part de marché de la construction bois et l'importance du secteur de la construction bois belge, il nous a paru nécessaire de quantifier la part de notre production qui était exportée.

a) Constructions neuves

	2011	2012
Exportations	175	342
évolution en pourcentage		95,16%

Tableau 16 : constructions neuves exportées en 2011 et 2012

L'augmentation des exportations de constructions neuves est très importante, bien que rapportée au nombre de constructions neuves en Belgique, cela représente

2011	2012
10,93%	17,99%

Tableau 17 : rapport entre le nombre de constructions neuves exportées et le nombre total de constructions neuves en Belgique

L'augmentation sensible observée en 2012 est principalement liée à l'arrivée, sur le marché de la construction bois, d'une société importante qui exporte principalement sa production.

b) Rénovations – extensions

	2011	2012
Exportations	19	185
évolution en pourcentage		867,43%

Tableau 18 : nombre de rénovations-extensions exportées en 2011 et 2012

La part des exportations par rapport au total des rénovations et extensions mises en œuvre en Belgique représente :

2011	2012
2,96%	26,36%

Tableau 19 : rapport entre le nombre de rénovations-extensions exportées et le nombre total de rénovations-extensions en Belgique

La nette augmentation des exportations en rénovations est principalement due, comme pour les constructions neuves, à l'arrivée sur le marché, en 2012, d'un fabricant important qui exporte la totalité de sa production d'éléments destinés à des rénovations-extensions.

2.7. Evolution des systèmes constructifs

Les entreprises de construction de maisons en bois construisent selon un ou plusieurs (dans de rares cas) des 5 systèmes constructifs principaux. Ces systèmes consistent en :

- l'ossature en bois ;
- le bois massif empilé ;
- le poteau-poutre ;

- le panneau massif contre-collé ;
- le panneau massif contre-cloué.

Plus de détails et de renseignements sur les systèmes constructifs et leur technique sur <http://www.houtinfo Bois.be/fr/33/construction/les-systemes> ou <http://www.houtinfo Bois.be/fr/170/construction/isoler-ea-base-de-bois>

a) Constructions neuves

	2011	2012	Différence 2012 par rapport à 2011
Ossature bois	1332	1750	31,38%
Bois massif empilé	246	274	11,42%
Poteau-poutre	85	93	9,41%
Panneau massif contre-collé	66	52	-21,53%
Panneau massif contre-cloué	48	72	50,00%

Tableau 20 : évolution des systèmes constructifs pour les constructions neuves entre 2011 et 2012

La répartition du pourcentage de constructions en bois par système constructif est la suivante :

Importance des systèmes constructifs - 2011

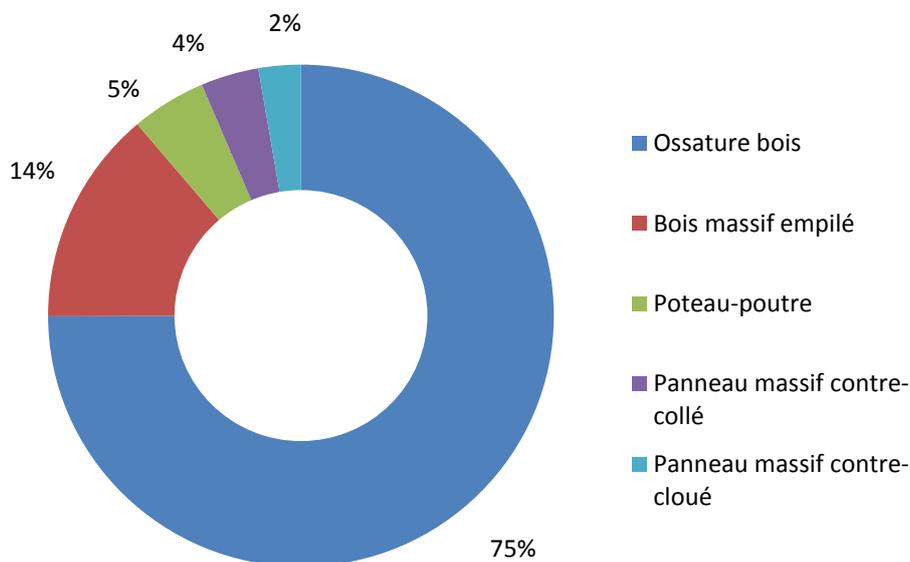


Figure 13 : comparaison de l'importance des systèmes constructifs en 2011

Importance des systèmes constructifs - 2012

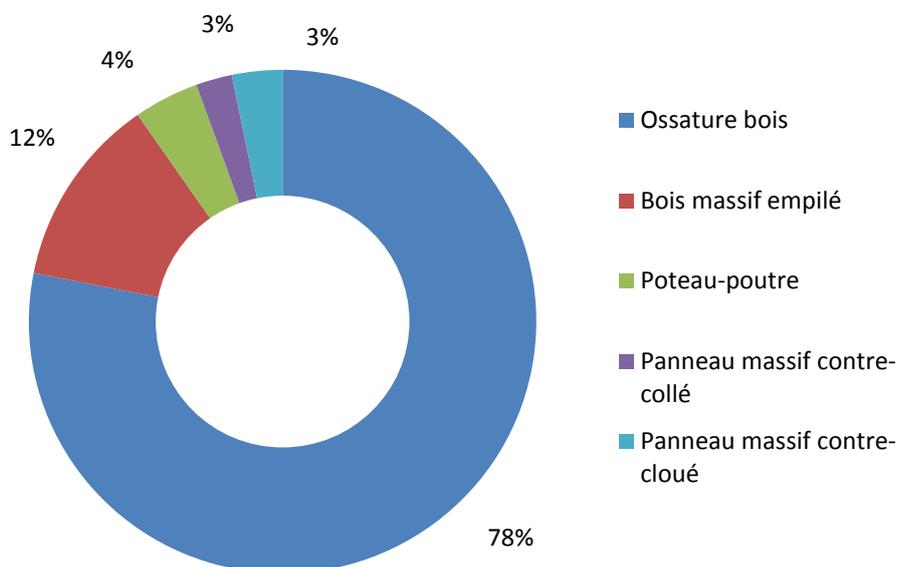


Figure 14 : comparaison de l'importance des systèmes constructifs en constructions neuves en 2012

Hormis le système du panneau massif contre-collé (qui diminue de 21,53% ce qui ne représente que 14 unités), tous les autres systèmes augmentent en 2012 en termes de pourcentage de constructions réalisées. Parmi ces systèmes, l'ossature bois présente la plus forte augmentation.

b) Rénovations et extensions

	2011	2012	Différence 2012 par rapport à 2011
Ossature bois	528	743	40,67%
Bois massif empilé	41	53	29,65%
Poteau-poutre	78	72	-7,69%
Panneau massif contre-collé	20	20	1,05%
Panneau massif contre-cloué	-	-	-

Tableau 21 : évolution des systèmes constructifs en rénovation – extension entre 2011 et 2012

La répartition du pourcentage de constructions en bois par système constructif est la suivante :

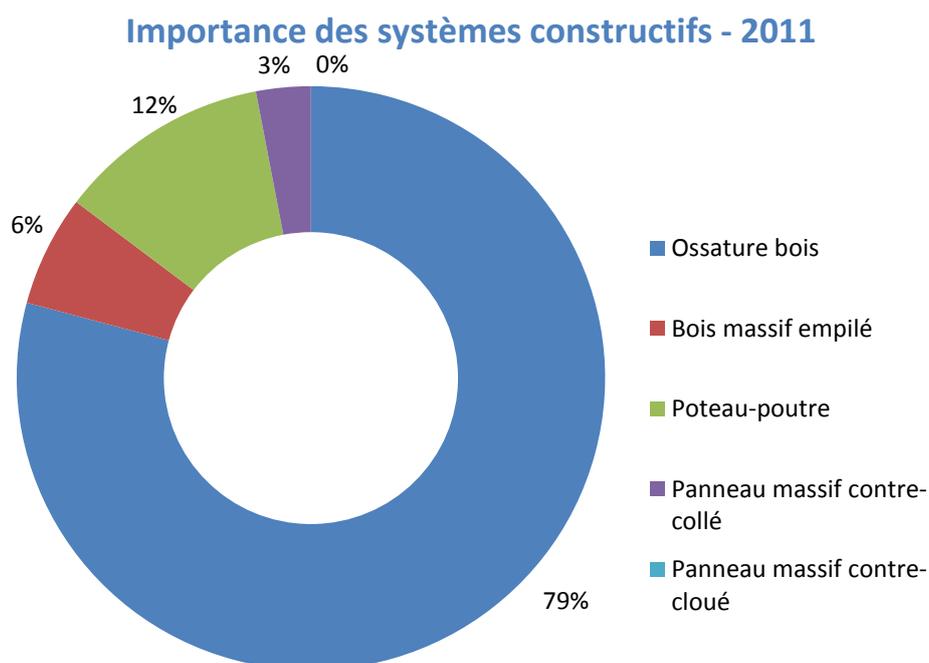


Figure 15 : comparaison de l'importance des systèmes constructifs en rénovation - extension en 2011

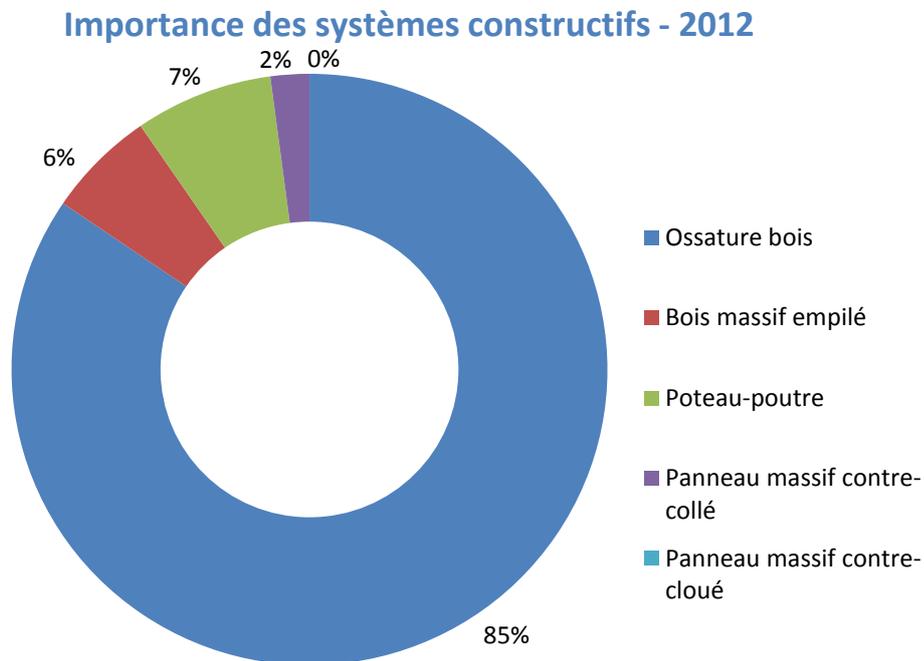


Figure 16 : comparaison de l'importance des systèmes constructifs en rénovation - extension en 2012

Le système constructif le plus représenté est celui de l'ossature en bois. Au regard de sa légèreté et de sa souplesse de mise en œuvre, il n'est pas surprenant qu'il représente plus de 80 % des rénovations et extensions.

Contrairement à l'évolution des systèmes constructifs relatifs aux constructions neuves (pt 2.2.a), il n'y a quasi pas de différence entre 2011 et 2012 en termes de pourcentage.

Dans le cas des rénovations-extensions également, tous les systèmes augmentent en termes de nombre de constructions réalisées en 2012 à l'exception du panneau massif contre-collé. Cette augmentation peut se faire 'grâce' au recul du panneau massif contre-collé soit indépendamment de celui-ci. L'enquête ne peut le révéler. Par contre, elle met clairement en évidence la domination renforcée de l'ossature.

2.8. Volume de bois utilisés

a) Constructions neuves

	Volume moyen (m ³)
Ossature en bois	22,88
Bois empilés	58,75
Poteau-poutre	25,50
Panneaux massifs contre-collés	25,00
Panneaux massifs contre-cloués	80,00

Tableau 22 : Volume moyen de bois par système constructif en constructions neuves

De manière générale, l'information relative au volume de bois moyen utilisé dans les constructions a été peu donnée par les constructeurs contactés. Le plus souvent, ils ne la connaissent que très approximativement...voire pas du tout ! La valeur de 80 m³ mentionnée pour les panneaux massifs contre-cloué semble, par exemple, peu réaliste.

Il nous a paru toutefois intéressant de ne considérer que les valeurs moyennes présentées au tableau 22 pour calculer le volume total de bois que consomme la construction bois en Belgique.

Il n'y a pas de raison pour que le volume moyen de bois change d'une année à l'autre par système constructif identique. Cependant, afin de mettre en évidence certaines disparités, nous présentons, au tableau 23, les valeurs, par année, qui nous ont été renseignées.

	2011	2012
Ossature en bois	24,17	21,58
Bois empilés	50,84	66,67

Poteau-poutre	26	25
Panneaux massifs contre-collés	30	20
Panneaux massifs contre-cloués	80	-

Tableau 23 : Volume moyen de bois par système constructif et par année en constructions neuves

Sur base des volumes moyens calculés et du nombre de réalisations construites par chaque constructeur, nous avons déterminé, par année, le volume total de bois consommé ; il est présenté dans le tableau 24.

2011 (m ³)	2012 (m ³)
52 735	65 969

Tableau 24 : volume total de bois consommé par année en constructions neuves

Sachant qu'on scie bon an, mal an, $\pm 1\,350\,000\text{ m}^3$, et qu'on estime le pourcentage de ce volume destiné à de la structure à 60 %, soit $810\,000\text{ m}^3$, si la totalité du volume utilisé provenait de Belgique, il ne représenterait que 8,14% du volume total des bois de structure. La construction bois a donc un bel avenir devant elle, sans pour autant exercer une pression sur la ressource !

Au regard de l'origine des bois (cfr supra chapitre 2.9), seuls 2,44 % de ce volume scié serait utilisé réellement dans la construction. La pression de la construction bois sur la ressource belge est donc absolument négligeable.

Il faut toutefois mentionner que les volumes sciés et destinés à la structure ne sont pas tous utilisés dans la construction bois telle que décrite en début de rapport. La majorité des bois de structure est employée en charpenterie, cloisons, planchers, ... et ce indépendamment du matériau utilisé pour la structure de ces bâtiments.

En outre, sachant qu'en Europe, seul 64% de l'accroissement annuel est récolté et que les bois que nous transformons proviennent à raison de

90% d'Europe, on peut avancer que la construction bois belge n'exerce pas de pression sur la ressource forestière européenne.

b) Rénovations – extensions

	Volume moyen (m ³)
Ossature en bois	11.22
Bois empilés	-
Poteau-poutre	25
Panneaux massifs contre-collés	11.25
Panneaux massifs contre-cloués	-

Tableau 25 : Volume moyen de bois par système constructif en rénovation - extension

A l'exception du système du poteau – poutre qui présente une valeur identique à celle des constructions neuves, les autres systèmes présentent des valeurs moyennes très inférieures, proches de la moitié de celles déclarées pour les systèmes équivalents en constructions neuves.

Plusieurs systèmes ne sont pas utilisés pour des rénovations et extensions, il s'agit des bois empilés et du système de panneaux massifs contre-cloués.

2.9. Provenance des bois employés dans la construction

	Bois belges (%)	Bois importés (%)
Transformés par les constructeurs belges		
2011	34.87	65.13
2012	29.60	70.40
transformés par les constructeurs wallons		
2011	58.10	41.80
2012	57.65	42.35

transformés par les constructeurs flamands		
2011	4.98	95.02
2012	6.76	93.24

Tableau 26 : Provenance en pourcentage de volume des bois employés dans la construction

Il n'y a pas de raison pour que les rénovations- extensions utilisent des bois de provenances différentes que pour les constructions neuves. Dès lors, les chiffres présentés au tableau 26 regroupent les deux cas.

Les disparités entre la Flandre et la Wallonie sont très importantes.

La Wallonie est couverte par un peu moins de 600 000 ha de forêt soit près de 80% de la forêt belge. La proximité de la ressource explique sans doute en bonne partie pourquoi les entreprises wallonnes emploient beaucoup plus de bois indigène.

De la même manière, en Flandre, il y a certainement une habitude liée à l'influence du plan Marshall d'après-guerre ainsi que la proximité du port d'Anvers. C'est dans celui-ci qu'arrivent les bois résineux importés des Etats-Unis et de Scandinavie. Les importateurs de bois sont d'ailleurs exclusivement localisés en Flandre. Cela peut constituer une explication au fait que les entreprises flamandes utilisent principalement des bois importés.

La barrière linguistique est certainement un frein commercial entre la Wallonie et la Flandre. En effet, peu de scieries wallonnes ont la possibilité d'offrir un service commercial néerlandophone en Flandre.

Et pourtant, au vu du regain d'intérêt de l'utilisateur pour une valorisation de la ressource locale afin de limiter les coûts énergétiques et environnementaux liés au transport des matériaux, il y a là un terrain fertile dont devraient profiter les transformateurs wallons.

2.10. La surface au sol bâtie

a) Constructions neuves

2011		2012		Moyenne 2011 - 2012
Superficie moyenne (m ²)	Réponses	Superficie moyenne (m ²)	Réponses	Superficie moyenne (m ²)

Ossature bois	168	84	137	78	152
Bois massifs empilés	111	12	107	12	109
Poteau-poutre	142	4	132	4	137
Panneaux massifs contre-collés	153	4	145	4	149
Panneaux massifs contre-cloués	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Moyenne	143.56		130.31		136.94

Tableau 27 : surface moyenne bâtie au sol par année et au total en construction neuve

D'une manière générale, la surface au sol bâtie est assez peu connue des constructeurs. Peu de constructeurs ont d'ailleurs répondu. C'est la raison pour laquelle le tableau 27 reprend l'information relative au nombre de réponses afin de se rendre compte de la qualité de l'information récoltée. La notion de surface au sol est sujette à confusion. Certains parlent de surface au sol hors murs ou non, surface SHON, ...etc. En général, nous précisons verbalement aux constructeurs qu'il s'agissait de la surface au sol, murs compris.

Il semblerait, d'après les données qui nous ont été communiquées, que la construction en bois massifs empilés soit destinée à des constructions de superficie légèrement plus faible. La différence, par rapport à la moyenne totale, est de l'ordre de 25,69%.

La superficie au sol moyenne semble diminuer entre 2011 et 2012. Ce recul est de 9,22 %. On ne peut y voir une tendance à long terme mais il sera intéressant, lors d'une future enquête identique de vérifier, sur un laps de temps plus long, cette information.

La réduction de la superficie pourrait être le résultat de plusieurs facteurs :

- une volonté de diminution de la surface habitable en raison de la crise économique. Etant donné que le coût moyen d'une habitation en bois oscille autour de €1 000/m², cela représenterait une économie de l'ordre de €13 000 sur un bâtiment qui, en 2012, se chiffre à environ €130 000.
-

- la nécessité de réaliser des bâtiments plus petits étant donné la disponibilité et la taille des terrains à bâtir qui semble se réduire.

La réduction de la superficie des habitations a déjà été clairement amorcée au Pays-Bas par exemple depuis de nombreuses années.

b) Extensions – rénovations

En ce qui concerne les surfaces moyennes au sol, il nous semble important de scinder les données relatives aux extensions de celles des rénovations étant donné que les surfaces qu'elles peuvent occuper ne sont pas nécessairement identiques.

EXTENSIONS

	2011		2012		Moyenne 2011 - 2012
	Superficie moyenne (m ²)	Réponses	Superficie moyenne (m ²)	Réponses	Superficie moyenne (m ²)
Ossature bois	65	91	68	91	67
Bois massifs empilés	35	2	25	2	30
Poteau-poutre	38	2	40	4	39
Panneaux massifs contre- collés	89	4	86	4	88
Panneaux massifs contre- cloués	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Moyenne	56,82		54,72		55,77

Tableau 28 : surface moyenne bâtie au sol par année et au total en extension

La surface au sol moyenne de toutes les extensions est de 56m². Cette surface est 2,44 fois plus faible que celle des constructions neuves.

Les extensions en ossature et en panneaux massifs contre-collés semblent être plus importantes que celles en bois empilés et en poteau-poutre. On constate qu'aucune extension n'a été réalisée en panneaux massifs contre-cloués.

Tout comme pour les constructions neuves, l'évolution entre 2011 et 2012 en termes de superficie au sol moyenne diminue mais plus faiblement (diminution de 3,69%).

RENOVATIONS

	2011		2012		Moyenne 2011 - 2012
	Superficie moyenne (m ²)	Réponses	Superficie moyenne (m ²)	Réponses	Superficie moyenne (m ²)
Ossature bois	100	16	86	17	93
Bois massifs empilés	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Poteau-poutre	57	2	40	1	48
Panneaux massifs contre-collés	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Panneaux massifs contre-cloués	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Moyenne	70.50		63.17		70.84

Tableau 29 : surface moyenne bâtie au sol par année et au total en rénovation

La surface au sol moyenne des rénovations est de l'ordre de 71 m² ! La surface moyenne des rénovations est

- 1,27 fois supérieure à celle des extensions ;
- 1,93 fois inférieure à celle des constructions neuves.

Dans le cas des rénovations également, on enregistre une diminution de la surface moyenne au sol, entre 2011 et 2012, de 19,52%. Il faut cependant relativiser l'information étant donné le faible nombre de réponses ajouté à l'incertitude des constructeurs à ce propos.

3. Conclusions

L'objectif initial de l'enquête était de déterminer de la manière la plus précise possible quelle part de marché occupe la construction bois c'est-à-dire, dans le cadre de cette enquête, l'ensemble des bâtiments résidentiels dont la structure est en bois. Objectif totalement atteint grâce, entre autres, à un taux de réponse particulièrement élevé soit 64,27%.

Avec 8.08% de part de marché de la construction bois, notre première réaction pourrait être très déconcertée voire fataliste au regard des 15% qui sont annoncés depuis près de 15 ans. Et pourtant, tel l'optimiste qui sourit devant un verre à moitié rempli alors que le pessimiste s'effondre, il faut s'en réjouir !

Si les passionnés de cyclisme émettent le rêve utopique de voir un jour un Tour de France « à l'eau claire », où tous les coureurs auraient décidé qu'il n'est pas honteux de faire moins de 45 km/h de moyenne dans une étape dite 'à bosses', on peut également se réjouir d'avoir une base statistique qui nous permettra de mieux cerner l'évolution de la construction en bois et d'agir là où elle pourrait présenter des faiblesses. Cette base ne correspond pas à la moyenne des 15% annoncée, mais il ne faut pas en rougir. La France, par exemple, ne serait qu'à 4 % de part de marché des constructions en bois.

Pour sa part, le marché de la rénovation – extension représente, en 2012, 2,59% des parts de marché. Cette valeur est fortement tronquée par le nombre de permis de bâtir en rénovation et extension qui comprend par exemple des demandes de permis de bâtir pour l'installation de nouveaux châssis ! De plus, étant donné qu'il s'agit de projets en général de plus petite ampleur, le propriétaire a peut-être plus facilement la possibilité de réaliser de l'auto-construction, sans nécessairement demander un permis de bâtir. Néanmoins, une fois encore, nous aurons une méthode de travail, une référence en vue d'analyses comparatives futures.

Le secteur de la construction bois se porte bien ! Le nombre de permis de bâtir entre 2010 et 2011 a diminué de 13,19%. Il est évident que la crise économique en est, en grande partie, la raison. Il n'en va pas de même pour la construction en bois qui, pour sa part, enregistre une augmentation de 2,16% entre 2011 et 2012. Le bois est à la mode, il répond à des préoccupations environnementales, il est performant, la construction bois est l'interface entre l'Homme et la Nature.

L'enquête a pu mettre en évidence une très grande différence entre la Flandre et la Wallonie en ce qui concerne le type d'entreprises. La Flandre, bien que possédant moins de sociétés de construction bois, fabrique, par entreprise, plus que la Wallonie. Il semble que la construction bois en Flandre constitue, le plus souvent, l'unique activité de l'entreprise. En Wallonie, la construction bois est souvent une activité parmi d'autres. Il est probable, tout comme cela se manifeste déjà dans d'autres secteurs comme celui de l'agriculture, qu'on assistera rapidement, en Wallonie, à un phénomène de concentration des entreprises. En Flandre, ce processus semble déjà bien amorcé.

La construction bois en Belgique est-elle arrivée à un niveau de saturation ? Cette question récurrente est très délicate. La situation flamande est certainement très différente du contexte wallon pour les raisons qui viennent d'être évoquées. Il est possible que les entreprises flamandes soient proches du maximum, bien que certaines, très ambitieuses dès leur conception, aient encore des possibilités importantes d'accroissement de leur production. En Wallonie, si les sociétés considèrent la construction en bois comme une de leurs activités principales, il est possible que le maximum soit également proche. Cependant, si la volonté des entreprises tendait vers le développement d'une activité unique de construction, il est très probable que le potentiel de développement devienne important. La construction bois surfe sur une vague environnementale telle que la demande semble toujours aussi pressante !

Le marché de l'exportation apparaît comme étant en plein développement tant en ce qui concerne les constructions neuves que les rénovations – extensions. Ce fait est une forme de reconnaissance de la qualité constructive belge avec le matériau bois. La participation des sociétés de constructions belges à des salons étrangers ou internationaux ainsi que l'aide à l'exportation, comme cela se fait en Wallonie avec l'AWEX, devraient être encore plus encouragées.

Bien que le système de l'ossature en bois reste le plus mis en œuvre (dans près de 80% des cas), tous les systèmes ont augmenté en nombre entre 2011 et 2012 au détriment du panneau massif contre-collé. Il est bien évident que sur un intervalle de temps aussi court, on ne peut généraliser cette tendance. Il est possible également que le panneau massif contre-cloué se concentre davantage, au vu de ses atouts, vers d'autres type de constructions comme le bâtiment multi-étagé. Sans vouloir diminuer l'intérêt de l'ossature bois, il serait intéressant de développer une communication précise orientée vers le candidat-bâtitseur

pour lui présenter les avantages et inconvénients des différents systèmes constructifs afin de l'aider dans sa décision.

La construction bois n'exerce pas de réelle pression sur la forêt wallonne. Avec une consommation, en 2012, pour la réalisation des constructions en bois de l'ordre de 66 000 m³, la pression sur la ressource forestière est négligeable car elle ne représente que 2,44% du volume des bois de structure sciés en Belgique et 1,47% du volume total des bois sciés ! Même si le volume de grumes est approximativement le double du volume obtenu suite au sciage, cela constitue un argument majeur à avancer aux détracteurs de la construction bois qui estime que l'utilisation du bois en construction participe activement à la déforestation.

En ce qui concerne l'origine des bois que les sociétés utilisent, l'énorme différence entre la Flandre, qui ne consomme que 5 à 6% de bois indigènes, et la Wallonie, qui en consomme près de 60%, mérite une attention particulière. Les entreprises wallonnes, principales productrices de bois de structure devraient impérativement s'ouvrir commercialement au marché néerlandophone. Depuis l'obligation de classer les bois de structure et d'y apposer la marque CE, l'argument d'une hypothétique différence de qualité entre les sciages scandinaves et les sciages belges n'a plus aucune raison d'être. Mais ce service commercial passera également par un développement de la transformation assurée par les scieries wallonnes, à savoir : le séchage, le rabotage, l'emballage, ... Ce dernier pourrait être à nouveau encouragé au sein des entreprises de première transformation, comme cela avait été le cas à la fin des années 1990 à l'initiative du Ministre G. Lutgen.

L'enquête a donc permis de déterminer quelle était l'importance du marché de la construction en bois par rapport à celui de la construction en général. Elle a mis en évidence un très grand nombre de tendances qu'il sera intéressant de confirmer, ou non, lors de futures démarches similaires. A ce titre, il serait intéressant de proposer un mécanisme automatique de recensement des matériaux utilisés en structure dans les constructions neuves. Cela pourrait se faire via le SPF Économie, tel qu'il recense également actuellement le nombre de constructions neuves.

En ce qui concerne les rénovations – extensions, les statistiques gagneraient en précision si une distinction parmi les rénovations – extensions était faite.